

## Brevet de capacité pour l'enseignement primaire (Enseignement des garçons).

Numéro d'inventaire: 1998.03245

Auteur(s) : Alexandre Riquier Type de document : diplôme Éditeur : non renseigné (Caen) Imprimeur : Dupont (Paul)

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création: 1874

**Description**: Une feuille de papier bruni aux bords irrégulièrement découpés. Bord inférieur dégradé, avec deux perforations. Texte imprimé dans un cadre de frise. Mentions manuscrites à l'encre brunie. Timbre à l'encre bleue. Impression selon le modèle n°1 de la circulaire du 3 juillet 1868.

Mesures: hauteur: 255 mm; largeur: 338 mm

**Notes** : Brevet de capacité pour l'enseignement primaire délivré à Alexandre Riquier le 28 décembre 1874 à Caen, à l'issue de l'examen d'aptitude du 1er août 1874. Le document spécifie les différentes matières sur lesquelles l'impétrant a été examiné et pour lesquelles il a été jugé apte.

**Mots-clés** : Brevets (élémentaire et supérieur)

Filière : Post-élémentaire Niveau : Post-élémentaire Nom de la commune : Caen Nom du département : Calvados

Autres descriptions: Nombre de pages: 1

Lieux: Calvados, Caen

ACADÉMIE de Colore		RÉPUBLIQU	E FRANÇAISE	0	de la Saine Suf.
DDF	TER DE C	ADACITÉ DOU	D L'ENCUICNEN	IDAM DOIMA	D.F.
BRE	VET DE C		R L'ENSEIGNEM	IENT PRIMAI	RE.
		(ENSEIGNEMEN	NT DES GARÇONS.)		
LE RECTEUR DE L'ACADÉ	MIE De Jan Ufficier d	ela Sigion & Housen;			
			863, l'article 50 du décret du 29 juille	t 1830, Farrêtê du 3 juillet 186	6 et l'article 16 de la loi du
10 avril 1867;	R.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
			)		
	0 0		égal des Poids et Mesures, l'Ilistoire de		
		A 5 4 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	de Reographica, to Nations de Veren		
Vu le certificat en date du			nission d'examen, siégeant à		département
1/1/			acité pour l'enseignement primaire comp		
Delivre a M Riq	vici- ( alexandre)	le pr	ésent Brevet.		
Fait à Cas	ture de l'Impétrant,	11 200 1	87	Le Recteur de l'Académie,	
Signi	ture de l'Impetrant,		THE WE	Le necieur de l'Academie,	
			E team no	Afr	
				6/	
			1		